

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	18 fr.
Six mois . . . . .	9
Trois mois . . . . .	5
Poste	
Un an . . . . .	20 fr.
Six mois . . . . .	10
Trois mois . . . . .	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 7 JUIN

## LA BOUCHERIE A SAUMUR

## LA PRESSE — SON ATTITUDE

Toute la presse régionale, d'accord sur ce point avec celle de la France entière, proteste énergiquement contre la prétention de MM. les bouchers de continuer à vendre aux mêmes prix la viande que déjà auparavant ils vendaient fort cher.

Un seul journal avait jusqu'ici refusé de s'associer à la campagne menée en faveur des classes les plus intéressantes, puisque ce sont les plus nombreuses, les petites bourses, pour lesquelles la redevance à MM. les bouchers est une lourde charge, et nous avons fait remarquer ce que son silence sur cette question avait de scandaleux.

La même feuille vient de se surpasser encore, s'il est possible, dans cette attitude anti-humanitaire, en insérant purement et simplement la lettre que nous donnions hier, mais sans aucun commentaire, ce qui lui donne le caractère nettement dessiné d'une acceptation tacite des faits avancés, et d'ailleurs très faciles à combattre.

Il appartenait à un sous-produit des imprimés de la Mairie de donner son approbation à un abus signalé par tout le monde, sans distinction de parti ni d'opinion.

Et voilà l'organe de la démocratie et du peuple !

## CE QUE DEVAIT FAIRE LE MAIRE

L'article 30 de la loi de 1791 donne à un maire le droit absolu d'établir une taxe sur le pain et la viande. Ces mesures prennent généralement un caractère vexatoire et sont d'une application pleine de difficultés et quelquefois même de périls.

Nous ne blâmerons donc pas M. Peton de ne les avoir pas prises à l'égard des bouchers de sa commune ; mais il avait un autre moyen de venir en aide à ses administrés : c'était d'essayer premièrement de la persuasion.

Il pouvait convoquer le syndicat de la boucherie, lui exposer les justes revendications du public et les engager à se montrer raisonnables.

Il n'est nullement prouvé que son intervention calme et ferme eût été sans efficacité et il aurait au moins fait preuve, par cette démarche, de sollicitude pour la population dont il est le premier magistrat.

Au cas où MM. les bouchers se seraient montrés rétifs, ce qui n'aurait eu rien d'extraordinaire, il n'aurait qu'à ouvrir une boucherie municipale, où la viande pourrait se vendre à moitié prix de ce qu'elle coûte en ville, tout en achetant à un prix raisonnable les plus beaux animaux aux cultivateurs en en rémunérant largement le personnel.

Cet exemple aurait encouragé la fondation d'une ou deux boucheries coopératives et alors, qui seraient mauvais marchands dans l'affaire ? Ce seraient MM. les bouchers.

## LE PRIX QU'ON PEUT VENDRE LA VIANDE

Un boucher, rompant avec la tradition de

ses confrères, vient d'inaugurer à Angers un nouveau tarif en rapport avec la situation.

C'est M. Flécheau, établi rue du Mail, 41, et qui a un étalage place du Pélican et marché Grégoire-Bordillon : il vend la viande moitié moins cher que le tarif en cours à Angers : ainsi il vend le veau 0 fr. 50 et 0 fr. 60, la tête de veau 1 fr. 10, la fraise 0 fr. 80 et le reste à l'avenant.

Comme il n'est pas probable que M. Flécheau s'amuse à manger son argent pour le plaisir de faire manger ses concitoyens, tous les autres pourraient en faire autant.

MM. les bouchers ont un argument qu'ils croient de nature à nous convaincre : ils ont, disent-ils, de la viande à 50 centimes la livre. Oui, mais quelle viande ? ce qu'ils appellent les bas morceaux, contenant près de moitié d'os. Les morceaux de première catégorie, la rouelle, par exemple, le gigot de mouton en contiennent bien, et nous les payons 80 centimes et 1 fr. 20 la livre.

Le filet et certains morceaux de choix en sont exempts ; mais ils coûtent jusqu'à 2 fr. la livre qui n'a pourtant été payée que 25 ou 30 centimes sur pied.

Dans de telles conditions, l'inaction de la municipalité et l'appui apporté à MM. les bouchers par son porte-voix sont bons à signaler au public soucieux de ses intérêts. J. D.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 juin 1893

La Chambre reprend la discussion sur les accidents et l'assurance obligatoire.

Le titre IV est l'un des plus importants ; il règle la compétence et institue la juridiction relativement aux indemnités, aux frais de maladie et funéraires.

La commission institue juge en dernier ressort le juge de paix.

Les autres indemnités sont réglées par un tribunal arbitral composé de trois chefs d'entreprise et de trois ouvriers présidé par le président du tribunal civil.

M. Guérin, ministre de la justice, repousse le principe d'un tribunal arbitral.

M. de Mun soutient qu'il faut chez les juges une compétence qu'on ne peut rencontrer que chez les gens du métier, ouvriers ou patrons.

M. Grousset demande la juridiction ordinaire.

M. Ricard défend le principe du tribunal arbitral.

L'article 48 du projet de la commission instituant le tribunal arbitral est voté.

La commission, soit par un texte additionnel, soit par le remaniement du texte, assurera aux ouvriers de l'Etat le bénéfice de la présente loi.

M. Villeu dépose un paragraphe additionnel qui est renvoyé à la commission.

## SÉNAT

Séance d'hier. — M. Griffe, se plaçant surtout au point de vue des viticulteurs, estime que la réforme préparée par la commission est excellente, car elle rapproche le moment où la fraude deviendra impossible.

M. de Verninac, rapporteur, défend le projet de la commission, qui constitue à ses yeux une amélioration au régime actuel.

L'article premier de la commission est adopté ; il est ainsi conçu :

« L'exercice des débits de boissons et le droit de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels sont supprimés. »

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## INFORMATIONS

## CONSEIL DES MINISTRES

M. Peytral, qui aura à présenter à la Chambre un cahier de crédits supplémentaires pour l'exercice 1893, a prié ses collègues de procéder à une révision sévère dans leurs départements respectifs.

Ces crédits seront de 51 millions, y compris 7 millions pour le Dahomey et 3 millions pour le Soudan.

Il a été procédé à un échange de vues sur le renouvellement partiel de la Chambre.

Le gouvernement n'est pas d'avis de s'associer aux conclusions du rapport de la Commission qui propose le renouvellement par moitié tous les trois ans.

## LA DATE DES ÉLECTIONS

On a parlé du 20 août. Cette date n'a pas été discutée en Conseil des ministres, mais si le budget de 1894 est voté à temps, cette date pourrait être choisie.

## M. CONSTANS

Dans les couloirs du Sénat, M. Constans a été très entouré et très félicité de son discours de Toulouse.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le Conseil municipal, à une forte majorité, a voté un ordre du jour décidant de refuser tous rapports avec la préfecture de police, en raison des incidents du 1<sup>er</sup> mai.

## LES POURVOIS DU PANAMA

C'est demain que la Cour de cassation examinera les pourvois de MM. de Lesseps, Fontane, Eiffel et Cottu. M. le conseiller de Larouverade est rétabli et rien ne s'oppose plus à ce que l'affaire soit jugée.

Jeudi matin, pour obéir au vœu de la loi, MM. Eiffel, Fontane et Cottu devront se constituer prisonniers. S'ils ne le font pas, la Cour serait obligée de rejeter leur pourvoi sans l'examiner, aussi peut-on être assuré que les condamnés se conformeront à la prescription légale, car il est certain que la Cour cassera l'arrêt.

## LES PÉTROLES

La Russie, en échange des concessions sur les pétroles, accorde aux produits français des réductions de droits sur une soixantaine d'articles.

## UNE PROVOCATION

Le comité général de la Bourse du travail répond à la mesure gouvernementale, qui veut que les syndicats régularisent leur situation, par une provocation. Une affiche invite les syndicats légalement formés à ne plus se soumettre à la loi, et ceux qui ne le sont pas, à ne pas se soumettre à l'arrêt préfectoral.

## UNE RENCONTRE

Une rencontre à l'épée a eu lieu hier entre M. G. Richard, de la *Libre Parole*, et M. Salles, lieutenant au 76<sup>e</sup> de ligne, à propos des incidents du 1<sup>er</sup> mai. M. Salles a été légèrement blessé.

## CORNELIUS HERZ

Le gouvernement a demandé au cabinet anglais de faire visiter à nouveau Cornélius Herz. Lord Rosebery a fait savoir que cette visite aurait lieu aujourd'hui.

## NOUVEAUX CARDINAUX FRANÇAIS

Le gouvernement a reçu officiellement la nouvelle de l'élevation de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de Rodez au cardinalat.

## AU VATICAN

On dément que le Pape ait l'intention de publier une encyclique sur la question sociale.

## AU SIAM

M. Delcassé a reçu le télégramme suivant de Vo-Son :

« Le vice-président Dubreuil m'informe que le 26 mai il est arrivé au confluent du Sé-Bang-Hien et du Mékong en face de Kemmarat. Nous sommes maîtres de tous les postes que les Siamois occupaient entre Cam-Lo et Kemmarat.

» Les Siamois qui ont dû se retirer de ces postes sont tous passés sur la rive droite du Mékong. Le capitaine Terreux a été remis en liberté. »

## LES DÉCLARATIONS DU COMTE KALNOKY

On télégraphie de Vienne :  
« Quoique la situation ne soit pas de nature à alarmer les amis de la paix, le comte Kalnoky pense qu'il faut fortifier les armements de l'Autriche-Hongrie en présence des préparatifs militaires qui se font dans tous les pays. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 juin 1893.

La fermeté du marché est générale mais avec des transactions restreintes. Le 3 0/0 monte à 98.42 ; l'approche du coupon le fait doublement bénéficier des bonnes dispositions de notre place. Le 4 1/2 se tient à 106.15.

L'Italien s'avance à 93.42. Le Sénat a voté l'ensemble de la loi sur les pensions ; la situation financière de l'Italie n'en est pas améliorée.

L'Extérieure, à 66.60, supporte assez bien les réalisations qui se produisent.

Le Portugais est toujours négligé à 22.90.

La Banque de France cote 3,940 fr. Transactions très animées sur le Crédit Foncier qui s'est élevé à 995 et finit à 985. Le Crédit Lyonnais est fermement tenu à 763. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 487. La Société Générale se traite à 470.

L'action des Immeubles de France se tient à 497.50, coupon de 12.50 à détacher le 4<sup>er</sup> juillet.

L'obligation du Chemin de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne convient parfaitement aux capitalistes à la recherche d'un revenu élevé. Ce titre rapporte, en effet, 5.65 0/0 nets d'impôts et présente de très sérieuses garanties.

La Société Ariégeoise de l'Electricité, dont nous avons annoncé la constitution l'an dernier, fonctionne aujourd'hui avec succès à Pamiers et dans les villes environnantes ; aussi les titres qui cotent 510 fr. sont-ils recherchés. C'est la Banque Lamarche qui fait le service de banque de la société et de ses titres.

L'obligation des Chemins Economiques clôture à 425.

INFORMATION FINANCIÈRE. — M. Bournadiou a

quitté la direction de la Compagnie d'assurance l'Aigle. Il a été remplacé par M. Bizos. Comme nous ne connaissons qu'imparfaitement les motifs de cette détermination, nous en reparlerons ultérieurement.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 7 JUIN

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 20°
Ce matin, à 8 h.		+ 17°
Midi,	760 <sup>m/m</sup>	+ 23°
Hausse	> <sup>m/m</sup>	
Baisse	4 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 11°

Lire en tête du journal un article de chronique locale intitulé :

### La Boucherie à Saumur

#### La session de mai

Cette session s'est bornée à Saumur à une séance où l'on s'est contenté de tout renvoyer ou à peu près à une séance ultérieure.

Si l'on songe que la plupart des municipalités ont leur budget voté à l'heure qu'il est, on verra que le résultat obtenu par la nôtre est un peu faiblard et qu'il ne faut pas s'étonner beaucoup du gâchis qui préside à notre administration.

Heureusement qu'il y a des compensations ; c'est ainsi que le moniteur de cette brillante municipalité nous apprend que nos conseillers ont assisté samedi à une charmante soirée, au collège, et s'y sont énormément amusés.

Jadis, on disait : « le roy s'amuse » ; maintenant on peut dire : « le Conseil municipal s'amuse ».

J. D.

#### Question municipale

Le *Courrier de Saumur* voudrait-il nous apprendre par quel artifice de *jésuitisme*, *mauvaise foi* ou autres expressions chères à son répertoire, la grille du service des eaux, dont le devis a certainement dépassé trois mille francs, n'a pas été mise en adjudication ?

#### Chambre syndicale des ouvriers de la carrosserie

Le bureau de la chambre syndicale des ouvriers de la carrosserie convoque ses adhérents en assemblée générale trimestrielle pour dimanche 11 juin, à 1 heure, à la Mairie, salle de la Justice de paix.

Les ouvriers qui ont l'intention d'entrer au syndicat sont priés de se trouver un quart d'heure à l'avance dans ladite salle pour prendre connaissance des statuts et toutes choses les concernant.

#### Mutations

On parle de la nomination de M. Maxwell, procureur de la République près le tribunal de Saumur, au même poste à Limoges. Il serait remplacé par M. Chauveau, actuellement juge d'instruction près notre tribunal.

#### Agression à Dampierre

Les chevaliers de la casquette, qui font un si triste décor sur les ponts de notre ville, ont pris leur villégiature, et, pendant les beaux jours, vont exercer leur industrie dans les campagnes. C'est par cette bande que le sieur Chiron, de Parnay, a été attaqué à l'assemblée de Dampierre, dimanche dernier.

L'un d'eux lui a donné un coup de couteau dans le dos ; puis, à l'arrivée des représentants de l'autorité, tous ont pris la fuite dans la direction de Souzay. Le garde-champêtre de cette commune a reconnu ces gens pour les nommés Bidault, Mouteau, Faure et Daniel, habitués de la place de la Bilange, à Saumur.

Ces individus n'ont pu encore être retrouvés : ils se sont disséminés dans les campagnes, ce qui n'a rien de rassurant pour leurs habitants.

Quand donc une bonne loi nous débarrassera-t-elle de tous ces chenapans, qui ne vivent que de rapines ?

#### Incendie dans les bois

Samedi, le feu a dévoré un hectare de chênes, sapins, brandes et bruyères, appartenant au sieur Moreau, meunier à Grézillé.

Les pertes, évaluées à 200 fr., ne sont pas assurées.

On ignore les causes de cet incendie.

#### La sécheresse

Nous lisons dans la « Revue atmosphérique de mai 1893 » signée « J. Quélin » et que publie le *Patriote* :

« ... Devant cette nouvelle période de sécheresse, continuant l'état anormal où nous sommes depuis le mois de mars 1893, que penser de l'avenir ? Cet état de choses va-t-il se régulariser ? Allons-nous maintenant voir nos printemps commencer plus tôt ? C'est possible, et, bien qu'on ne puisse apercevoir les causes cosmiques, peut-être sont-elles fonctions dans le problème. J'en connais une, trop longue pour la développer ici, qui ramènerait l'hémisphère boréal exactement dans les conditions où il était au V<sup>e</sup> siècle. Cette petite période — de quatorze siècles ! — est un jeu de la nature, très régulière, au fond, dans ses mouvements, que notre courte existence ne peut vérifier complètement.

» En somme, à part quelque orage local arrivant inopinément, je ne vois pas de changement d'ici l'action de la prochaine nouvelle lune du 14 juin. A cette époque, la perturbation devra être assez forte et prolongée, d'autres causes de trouble s'ajoutant à celle-là. »

#### Accident aux courses d'Angers

Dimanche soir, M. Ledu, imprimeur, se rendait à l'hippodrome d'Eventar à bicyclette.

Arrivé près du champ de courses, il tomba si malheureusement qu'un cheval attelé à une voiture lui monta sur la poitrine.

M. Ledu se plaint de vives douleurs dans la poitrine et aux genoux.

#### Mise en liberté de Daburon

Daburon, soupçonné d'être l'auteur du crime de Marans et qui avait été incarcéré à la prison de Segré, a été mis samedi en liberté provisoire, sur l'ordre de M. le juge d'instruction. En quittant la prison, Daburon est immédiatement allé voir sa fille, domestique à Segré, après quoi il s'est dirigé vers Marans.

Daburon était en prison depuis la première quinzaine de septembre, c'est-à-dire depuis bientôt neuf mois.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### MARIAGE

Le 6 juin. — Ernest Rousse, charcutier, a épousé Georgette-Julienne Brunet, couturière, tous deux à Saumur.

##### DÉCÈS

Le 7 juin. — Antoine Casinelli, infirmier, 64 ans, célibataire, à l'Hôpital.

#### Hippodrome de Varrains-Chacé

### COURSES DE SAUMUR

6 et 8 août 1893

Premier jour de courses, Dimanche 6 août

**Prix du Gouvernement**, 1,000 fr., moitié des entrées au second. Distance, 2,400 mètres environ.

**Prix de Nantilly** (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe. Distance, 1,800 mètres environ.

**Prix de la Société sportive d'Encouragement**, 1,300 fr. dont 1,200 fr. au premier et 100 fr. au second ; le troisième doublera son entrée. Distance, 2,000 mètres environ.

**Prix des Chemins de fer** (course de haies, hacks et hunters, handicap, gentlemen riders), 1,000 fr. dont 500 fr. offerts par la Compagnie d'Orléans, et 500 fr. par la Compagnie de l'Etat. La moitié des entrées au second. Distance, 2,500 mètres environ.

**Prix de Bournan** (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes. Distance, 2,000 mètres environ.

**Prix de Saumur**, steeple-chase militaire, un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes. Distance, 3,000 mètres environ.

**3<sup>e</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases de France**, 2,600 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 5<sup>e</sup> série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée, 100 fr., au second 60 fr. sur le prix ; le 3<sup>e</sup> doublera son entrée. Distance, 3,000 mètres environ.

Lundi 7 août 1893

### GRAND CARROUSEL

Donné par l'Ecole de Cavalerie.

Deuxième jour de courses, Mardi 8 août

**Prix de la Société d'Encouragement**, 3,000 fr. ; la moitié des entrées au second. Distance, 2,000 mètres environ.

**Prix de Saumur** (handicap), 3,000 fr. dont 2,000 fr. offerts par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des Courses de Saumur. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Distance, 2,000 mètres environ.

**Prix du Thouet** (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active, montant des chevaux de troupe. Distance, 1,800 mètres environ.

**Prix de Bagnoux** (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes. Distance, 2,000 mètres environ.

**Prix du Conseil Général** (steeple-chase handicap), 2,000 fr. dont 1,200 fr. offerts par le Conseil Général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des Courses de Saumur. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Distance, 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

**Prix du Chemin-Vert** (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour les sous-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie, montant des chevaux de cette Ecole. Distance, 1,800 mètres.

**Prix de Munet** (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes. Distance, 3,000 mètres environ.

**Prix de consolation** (steeple-chase hacks et hunters, gentlemen riders), 1,000 fr. offerts par la Société des Courses de Saumur. Entrée, 50 fr., au second. Distance, 3,000 mètres environ.

N.-B. Les courses sont régies par le code des courses et les règlements de la Société d'Encouragement, de la Société des Steeple-Chases de France et de la Société de Sport de France.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JUIN-SEPTEMBRE 1893

Billets d'aller et retour à prix réduits pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> juin au

10 Feuilleton de l'Echo Saumurois

## LE

# SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

### PREMIÈRE PARTIE

(Suite)

Les jours, les mois se passèrent.

Roustan ne répondait pas.

Il télégraphia. Les télégrammes n'eurent pas plus de chance.

Le malheureux commençait vraiment à désespérer.

Sa femme, le voyant soucieux, désolé, n'osait pas l'interroger.

Elle lui disait qu'il lui cachait quelque chose, qu'il y avait entre eux un secret, leur premier secret depuis leur mariage.

Daniel séchait d'angoisse... Il commençait à craindre toutes les catastrophes... Peut-être Roustan n'avait-il pas réussi ; peut-être tout son argent allait-il être englouti dans le désastre, et, dans ce cas, comment ferait-il ?... Il y avait la gêne déjà chez lui... Demain, ce se-

rait la misère. Il serait obligé de vendre pour un morceau de pain ces terres qui avaient coûté tant d'argent à son frère, puis à lui-même, et qui recélaient peut-être dans leurs flancs plusieurs fortunes. Personne ne sait ce qu'il souffrit dans cette attente fiévreuse. Et rien à faire : mille projets plus irréalisables les uns que les autres lui passaient par la tête... Il allait jusqu'à songer à écrire au préfet de police, mais il n'eut pas la fermeté d'aller jusque-là. Puis, au fond de lui-même, il espérait toujours.

Le moment vint cependant où il ne pouvait plus hésiter. Il fallait prendre une décision... Il leur restait à peine quelques billets de mille francs.

Un matin, sa femme le voyant plus sombre et plus désespéré que jamais, lui dit :

— Pourquoi ne vas-tu pas à Paris ?

Aller à Paris ? Il y a longtemps qu'il y songeait. Mais il n'osait pas le lui proposer.

— Un voyage à Paris, c'est une affaire de plusieurs mois, dit-il. Il faudrait donc l'abandonner.

Elle eut un sourire de résignation douloureuse.

— Quand c'est nécessaire.

— Et comment vivrez-vous ici ?...

— Je ferai mon possible pour t'attendre.

— Et si ?...

Le malheureux s'arrêta. Il n'osa pas aller jusqu'au bout de sa pensée.

— Si je revenais sans argent ? avait-il songé. M<sup>me</sup> de Serves avait deviné.

Elle se jeta dans ses bras.

— Eh bien, dit-elle, nous vivrons comme nous pourrions. Nous nous aimons assez pour être heureux même sans fortune.

— Chère femme ! chère femme !

Elle ne lui avait pas fait de reproche, pas adressé une question.

Elle le voyait trop malheureux pour renouveler sa peine, pour l'augmenter par des récriminations.

— Et nos enfants ? dit-il au milieu de ses larmes.

— Ils feront comme nous ; ils travailleront.

— C'est moi, par ma négligence, qui vous ai ruinés tous !

Elle continua à l'embrasser, cherchant à le consoler, à calmer ses regrets.

Il partit.

Nous l'avons présenté à nos lecteurs à son

arrivée à Paris... Son voyage avait été semé de péripéties... Comme il avait pris avec lui la somme strictement nécessaire, il se trouva, lorsqu'il débarqua au Havre, qu'il ne lui restait plus assez d'argent pour prendre le chemin de fer. Il dut faire la route à pied, rongé par l'inquiétude et par des tortures de tous genres... Pourtant la chance avait marqué son départ... Deux paquebots étaient en partance... et au dernier moment celui où il devait s'embarquer n'ayant pas pu le prendre à son bord, il avait dû attendre le suivant... Or, ce premier, *l'Espérance*, celui sur lequel sa femme et ses enfants le croyaient, s'était perdu corps et biens pendant la traversée... Mais il l'ignorait et ne pouvait savoir à quel point les destins l'avaient favorisé au début sans doute pour le frapper plus cruellement plus tard.

Cinq jours après son débarquement au Havre, il arrivait à Paris dans la matinée, poudreux, harassé.

Il attendait, pour envoyer des nouvelles à sa femme et à ses enfants, qu'il eût fait sa démarche.

Il s'informa aussitôt de l'adresse de la Banque des Deux-Mondes...

C'était bien celle qu'il avait lue sur le jour-

30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule ; 2° pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 3 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

**AVIS.** — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa; de Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule, Royat et Clermont-Ferrand et vice versa). — Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

## NOUVELLES MILITAIRES

### CRÉATION D'UNE SEPTIÈME DIVISION DE CAVALERIE INDÉPENDANTE

Nous avons actuellement, en France, six divisions de cavalerie indépendante, dont les quartiers généraux sont à Paris (1<sup>re</sup>), à Lunéville (2<sup>e</sup>), à Châlons (3<sup>e</sup>), à Sedan (4<sup>e</sup>), à Melun (5<sup>e</sup>) et à Lyon (6<sup>e</sup>).

La première division comprend 7 régiments; la sixième en a 8 et les quatre autres n'en ont que 6; soit, au total, 39 régiments.

La création du 31<sup>e</sup> dragons et du 14<sup>e</sup> hussards, que nous avons annoncée il y a quelques jours, va permettre de constituer une septième division de cavalerie indépendante, en prenant à la première division le 13<sup>e</sup> cuirassiers, et à la sixième deux des régiments qu'elle a en trop. La septième division, qui sera organisée au mois d'octobre prochain, aura provisoirement son quartier général à Meaux, et sera complétée, en 1894, quand on formera le 32<sup>e</sup> dragons et le 14<sup>e</sup> cuirassiers.

Les autres régiments de cavalerie de l'intérieur constituent, par groupe de deux, les brigades de cavalerie de corps d'armée et forment 19 brigades, soit 2 brigades pour le 6<sup>e</sup> corps et 47 brigades pour les autres corps d'armée. Ils sont réunis en six arrondissements d'inspection, dont les chefs-lieux sont : Compiègne, Le Mans, Commercy, Angers, Marseille et Bordeaux. Les brigades de cavalerie de corps d'armée comportent des dragons,

des hussards et des chasseurs; les régiments de cuirassiers appartiennent tous à la cavalerie indépendante.

Enfin, les dix régiments d'Afrique sont répartis en quatre brigades; la première dans la province d'Alger; la deuxième dans la province d'Oran; la troisième dans la province de Constantine et la quatrième en Tunisie.

## CONSEILS ET RECETTES

### LES FEUILLES DE VIGNE

A l'Académie des sciences, M. Deherain a présenté une note de M. Müntz sur l'emploi des feuilles de vigne pour l'alimentation des animaux de la ferme.

D'après M. Müntz, dans les années où le fourrage est rare, les éleveurs peuvent trouver dans les feuilles de vigne une ressource précieuse.

Les animaux, en effet, les mangent volontiers, soit fraîches, soit fanées.

La valeur alimentaire des feuilles de vigne, d'après M. Müntz, est comparable à celle des bonnes luzernes.

On doit les récolter après la vendange faite et chaque hectare de vignoble, suivant les régions, peut fournir un quantité de feuilles équivalant de 1,500 à 3,600 kilogrammes de foin de prairie.

## Dernières Nouvelles

### LE DISCOURS DE M. CONSTANS

Les opportunistes sont dans l'admiration. Pour eux, ce discours est une œuvre monumentale; c'est le langage d'un homme d'Etat. Il ne cède ni sur les personnes, ni sur les idées, mais il ne croit pas nécessaire d'injurier ceux qui viennent à la République.

Les modérés, eux aussi, sont pleins d'enthousiasme; pour M. Cavaignac, ce langage est celui d'un véritable homme d'Etat.

M. Flourens dit que ce discours a l'avantage de représenter une politique.

Les radicaux sont divisés. L'honnête Clémenceau est nettement hostile au discours de Toulouse; d'autres, malgré leur inflexibilité de principe, regardent d'où vient le vent.

Le sous-clémenceau Pelletan estime que la politique financière de M. Constans produirait un déficit de 2 milliards.

M. Granet dit que si ce n'est pas la harangue d'un candidat au pouvoir; c'est le discours d'un homme d'Etat dans toute l'acception du mot.

Parmi les boulangistes, M. Déroulède trouve que c'est un discours de Gambetta prononcé par Vidocq. M. Constans n'a jamais gouverné le pays en ministre, mais en préfet de police.

M. Millevoye approuve la dernière partie

qui a trait à nos relations avec la Russie.

Les ralliés se tiennent sur la réserve.

Les royalistes trouvent le discours habile mais insuffisant.

Les socialistes sont mécontents, ils trouvent ce discours dangereux. Si les ralliés répondaient à l'appel de M. Constans, il est certain que la situation électorale pourrait être modifiée dans bien des départements. L'obstacle à cette fusion, c'est que les opportunistes qui sont francs-maçons n'accepteront pas les ralliés qui sont catholiques.

M. de Freycinet trouve à ce discours un mérite rare: celui de la franchise et de la netteté.

M. Goblet est en désaccord absolu sur tous les points avec M. Constans.

M. Ranc trouve qu'il fait un peu trop risette aux ralliés. Là-dessus, il est intraitable... Ni dans la République, ni autour de la République. Au dehors!

M. Jules Simon remarque que M. Constans se prononce pour la liberté de conscience, en maintenant les lois militaire et scolaire, ce qui est une contradiction.

### À LA COMPAGNIE DE SUEZ

Comme il fallait s'y attendre, M. Waddington, ancien ambassadeur à Londres, a été nommé administrateur de la Compagnie de Suez par 1,182 voix. Les Anglais ont un allié de plus dans la place.

### BAGARRE AUX INVALIDES

Hier soir, à la fête de l'esplanade des Invalides, deux agents de la Sûreté ayant voulu arrêter des camelots, ont été assaillis par une foule hostile.

Des agents sont arrivés à leur secours. Cinq arrestations ont été opérées.

### LES ANARCHISTES

M. Athalin a délivré une ordonnance de non lieu en faveur de Marchand, arrêté à Levallois-Perret. Ne resteront inculpés que Boulet, Blanc et Vinchon. Ce dernier comme locataire du terrain où les engins ont été trouvés.

### EXPLOSION D'UNE POUDRIÈRE

La poudrière de Terdobbiale (province de Novare) a fait explosion. Il y a trois victimes.

### LES DÉCLARATIONS DU COMTE KALNOKY

Dans les cercles politiques viennois, on est assuré que le comte Kalnoky a voulu à la Délégation autrichienne, en précisant certains points de son exposé de samedi, mettre en garde la presse contre un optimisme excessif à propos de la question du désarmement. On avait en effet remarqué ici que certains journaux avaient, dès dimanche, interprété les paroles du ministre dans un sens dépassant sa pensée. On a vu avec beaucoup de satisfaction

que la presse française rendait hommage aux intentions pacifiques du comte Kalnoky et reconnaissait ses efforts sincères en vue du maintien de la paix.

La *Neue Freie Presse* voit dans le discours du ministre, et surtout dans les passages concernant le désarmement et la Serbie, et dans le silence à l'égard de la Bulgarie, une preuve que le gouvernement austro-hongrois évite tout ce qui pourrait contrarier le *modus vivendi* amical entre la Russie et l'Autriche-Hongrie.

## BOURSE DE PARIS

Du 6 Juin 1893

3 0/0 . . . . .	98 40
3 0/0 amortissable . . . . .	98 35
4 1/2 . . . . .	105 80

QUINQUIN LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!  
**ASTHMATIQUES!**  
LE VRAI CURATIF INOFFENSIF, c'est la  
**LIQUEUR LECHAUX**  
(LIQUEUR DE L'ÉTOILE)  
Au bout de cinq jours le malade dort toute la nuit dans son lit.  
Le Flacon : 5 fr. franco contre mandat-poste, 6 fr.  
MARIO LECHAUX, Pharm<sup>ie</sup> CH<sup>ie</sup>, BORDEAUX

**RHUM SAINT-JAMES**  
Emploi du RHUMS-JAMES en temps d'Épidémies.  
Tous les médecins français et étrangers ordonnent le RHUM SAINT-JAMES coupé avec du lait; pris en grog et en punch il est d'une efficacité absolue contre les RHUMES, BRONCHITES et autres affections dues à l'INFLUENZA. Il éloigne les attaques de CHOLÉRA.  
Ne pas confondre le RHUM SAINT-JAMES avec les Rhums de commerce dont la pureté est souvent douteuse et les qualités toujours incertaines.  
Exiger le véritable RHUM SAINT-JAMES dans sa b<sup>te</sup> d'origine cartonnée revêtue des marques et timbres de garantie des Plantations Saint-James. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons de Gros et de Détail dans toutes les localités de France, d'Europe et du monde entier.  
Siège de l'Administration Coloniale, 25, rue de Valenciennes, Paris.  
S<sup>te</sup> en Europe : 11, RUE MOULIERE, Paris.

## ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

### Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 4 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

nal : 60 bis, boulevard Sébastopol.

Il s'y dirigea, après s'être fait indiquer son chemin.

Nous l'avons vu, au début du prologue, arriver à la maison de banque et pénétrer avec Roustan dans le cabinet, d'où il devait sortir, quelques minutes plus tard, sanglant et échevelé.

Que s'était-il passé entre les deux hommes? C'est ce que nous allons raconter dans le chapitre suivant.

### VII

Daniel de Serves entra chez le directeur de la Banque des Deux-Mondes, le cœur gros de toutes les souffrances subies depuis près d'un an. L'aspect du luxe de son ami lui rendait sa détresse encore plus sensible. Il regardait autour de lui d'un air égaré, glacé par la réception que lui avait faite Roustan. Ce dernier semblait gêné, mal à l'aise.

— Ma parole, s'écria-t-il d'un air bon enfant, pour se donner une contenance, je ne t'aurais pas reconnu... D'où viens-tu dans cet équipage?

— Je viens du Mexique.

— Oui, je sais que tu y étais... Mais on

peut venir du Mexique sans être fait comme tu l'es.

— J'ai fait la route du Havre à pied, dit tristement Daniel.

Roustan fit un mouvement de surprise exagéré.

— A pied? En voilà une fantaisie!... Tu avais donc fait un pari?

— Non; mais je n'avais pas d'argent.

— Il fallait m'écrire. Tu sais bien que je suis toujours à ta disposition; que tu as en moi un ami dévoué.... Ah! mon pauvre ami! mais tu dois être rompu...

Le banquier approcha un siège.

— Assieds-toi...

M. de Serves était abasourdi... Il restait debout, chancelant, les jambes brisées par la stupeur, se demandant s'il ne faisait pas un mauvais rêve.

— Mais, bégaya-t-il, je t'ai écrit plusieurs fois...

— Oui, dit négligemment le banquier, j'ai reçu une lettre dans laquelle tu me demandais trois cent mille francs. Mais, trois cent mille francs, c'est une somme... on ne donne pas un secours de trois cent mille francs à un ami, même à un ami intime...

Daniel eut un sursaut violent.

— Un secours?... Mais ce n'est pas un secours que je te demandais, tu le sais bien... mais une restitution...

— Une restitution?

La colère commençait à secouer Daniel.

— Tu ne vas pas nier, s'écria-t-il, que je t'ai confié cinq cent mille francs avant mon départ?...

Le ricanement du banquier s'accrut.

— Cinq cent mille francs?... Ah çà! tu deviens fou?...

Daniel leva en l'air son poing crispé dans un accès de douleur et de désespoir.

— Ah! misérable! misérable!...

Il ne pouvait pas prononcer un mot de plus... la voix étranglée, étourdi comme s'il avait reçu un coup de massue sur le crâne...

Le regard de Roustan devint glacé.

— Je ne supporterai pas qu'on m'injurie...

Il levait la main pour frapper sur son timbre.

Daniel l'arrêta.

— Non, non, un mot encore, fit-il d'une voix suppliante. Il est impossible que tu ne te souviennes pas... Je suis venu t'apporter la somme chez toi, dans ton bureau, près de la

Bourse. Tu te rappelles bien m'avoir vu?...

Songez que cet argent, c'est ma vie, c'est celle de ma femme, de mes enfants... C'est tout ce qui me reste. C'est pour recouvrer cet argent que j'ai fait ce voyage, que j'ai enduré mille fatigues et mille tortures... Tu ne peux pas être cruel à ce point... Nous avons joué ensemble autrefois... Tu n'étais pas mauvais... Tu n'as pu le devenir... Je ne t'ai rien fait, moi... J'avais gardé de toi un bon souvenir.

Le regard de Roustan semblait s'adoucir.

Daniel eut une lueur d'espoir.

— Oui, dit le banquier, je me rappelle tout cela... Je ne demande pas mieux que de te venir en aide, de te tirer d'un mauvais pas... Combien te faut-il tout de suite?

— Je te l'ai dit, trois cent mille francs.

Roustan secoua la tête.

— Encore! Mais trois cent mille francs ne se prêtent pas ainsi sans garantie... Veux-tu dix mille francs?

L'œil de Daniel s'égarait. C'en était trop.

— Je ne demande pas l'aumône, fit-il d'un ton farouche... ce que je veux, c'est mon argent!

— Ah! ah! grommela le banquier, voilà que ça recommence... Et son visage redevenait glacé. (A suivre.)

# EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

PRODUITS ALIMENTAIRES

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

# FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Suivant acte sous seings privés en date à Saumur du 6 juin 1893, enregistré, Madame veuve EUGÈNE DUPUY-CHATEAU et M<sup>lle</sup> AIMÉE BESSON ont vendu à M. LUCIEN-ERNEST BROIZIER, le fonds de commerce de menuiserie qu'exploitait à Saumur, rue de Poitiers, feu M. EUGÈNE DUPUY.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MARCOMBRE, huissier.

Tribunal de commerce de Saumur

## Faillite Davy-Chanvriér

Par jugement du 6 juin 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Jean Davy-Chanvriér, menuisier à Bron, en état de faillite ouverte provisoirement au dit jour.

M. Ernoul a été nommé juge-commissaire et M. Proust syndic provisoire.

Etudes de M<sup>re</sup> LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4,

Et de M<sup>re</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

## À VENDRE

Aux enchères publiques

Avec faculté de réunion

En six Lots

En la Mairie de la commune des Verchers, et par le ministère de M<sup>re</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet,

## DIVERS IMMEUBLES

Consistant en:

Six parcelles de Terre et Vigne

Situées commune des Verchers,

Dépendant des communautés et successions des époux THEUREAU-LEBEAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 25 Juin 1893, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le Tribunal civil de Saumur, le premier juin mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

1<sup>o</sup> M. Valéry Legendre, charbon, demeurant à Anetz (Loire-Inférieure);

2<sup>o</sup> Madame Philomène Legendre, épouse de M. Théophile Huchon, menuisier, avec lequel elle demeure à Ancenis, et celui-ci, tant en son nom personnel que pour l'assister et autoriser (co-intéressés);

Avant pour avoir constitué M<sup>re</sup> HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4;

En présence ou lui dûment appelé de:

M<sup>re</sup> Tessier, notaire, demeurant à Doué-

la-Fontaine, commis par ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du seize mai mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistrée, pour représenter Madame Joséphine Lebeau, veuve du sieur Auguste Robin, demeurant ci-devant à Paris, et aujourd'hui disparue, ou ses représentants,

Avant pour avoir constitué M<sup>re</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, numéro 11;

Il sera, le dimanche vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de la commune des Verchers, et par le ministère de M<sup>re</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en six lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

### DÉSIGNATION

#### PREMIER LOT

Trente et un ares de terre, situés aux Pissots, commune des Verchers, joignant au levant la fabrique de l'église des Verchers et M. Favreau, au couchant M. Duchâtellier et au midi la route, numéro 1403, section A.

Mise à prix ..... 700 fr.

#### DEUXIÈME LOT

Douze ares vingt-trois centiares de terre, aux Champs-Méniquets, même commune, joignant au nord M. Duchâtellier, au midi M. Drugeon, au levant M. Colineau-Jacob et au couchant M. Girard, numéro 1450, section B.

Mise à prix ..... 400 fr.

#### TROISIÈME LOT

Vingt-deux ares de terre, au Champ-de-la-Troche, en deux parcelles séparées vers le milieu par le terrain de M. Belard, même commune, joignant au midi un chemin, au nord et au couchant le Layon et au levant M. Morillon, numéro 714, section G.

Mise à prix ..... 450 fr.

#### QUATRIÈME LOT

Douze ares cinquante centiares de vigne, situés au haut de Champ-Noir, même commune, joignant au levant M. Arvois, au couchant M. Marchand, et au midi la route, numéro 1575, section A.

Mise à prix ..... 150 fr.

#### CINQUIÈME LOT

Quarante-huit ares quarante centiares de vigne, situés aux Vignes-Busses, même commune, joignant au nord un chemin, au levant M. Clément Normand et au couchant M. Martin, numéros 1497 et 1497 bis, section A.

Mise à prix ..... 1,350 fr.

#### SIXIÈME LOT

Six ares quatre-vingt-trois centiares de terre, situés à la Méchante-Pièce, même commune, joignant au nord M. Lamoureux, au midi M. Boisménil, au levant et au couchant des routes, numéro 467, section C.

Mise à prix ..... 90 fr.

Total des mises à prix: 3,140 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le six juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

H. LECOY.

Enregistré à Saumur, le ..... juil. mil huit cent quatre-vingt-treize, n° ..... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements:

1<sup>o</sup> à M<sup>re</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2<sup>o</sup> Et à M<sup>re</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>re</sup> LEBARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 72.

## Vente Mobilière

Pour cause de départ

Le DIMANCHE 11 JUIN 1893 et jours suivants, s'il y a lieu, à 4 heures, au bourg du Goudray-macouard, M<sup>re</sup> LE BARON, notaire à Saumur, procédera à la vente aux enchères de divers objets mobiliers garnissant la maison de M<sup>me</sup> Aubert-Moyelle, propriétaire.

On vendra notamment:

4 table de salon, 1 canapé, 2 fauteuils, 1 garniture de cheminée, 1 table de salle à manger à rallonges, 1 desserte, 1 grande glace, chaises, chauffeuses, 1 commode, objets de literie, draps, rideaux, gravures, vaisselle, batterie de cuisine;

Bouteilles vides, planches à bouteilles, ustensiles de caves;

Deux paires de harnais, selles, brides;

Un grand chariot à 4 roues avec ses accessoires;

Belles plantes de serre et fleurs.

La vente aura lieu au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

## MAISON ET JARDIN

À LOUER

AU JAGUENEAU

APPARTENANT À M. OGER.

S'adresser à M. BIZERAY ou à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur.

ON DEMANDE une CONCIERGE mariée sans enfants, dont le mari serait employé soit dans les postes, les chemins de fer, le gaz.

S'adresser au bureau du journal.

À CÉDER pour cause de santé, EPICERIE et MERCERIE.

Très bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande un bon Jardinier.

Inutile de se présenter sans bonnes références.

ON DEMANDE UN MENAGE, l'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne.

La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

ON DEMANDE UN HOMME connaissant tous les travaux de la campagne et pouvant être garde de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

## GR<sup>de</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dasier et d'Orléans

## IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.

Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — St-Lucie, 2 fr. — Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraîchissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS par sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40. Tout est coté verre compris.

## PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

## Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C<sup>ie</sup>

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

## GRAND HOTEL DE LONDRES

## LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.  
Salons de famille.

## Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS  
CARTES D'ADRESSES  
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS  
TÊTES DE LETTRES  
CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
AVIS DE TRAITES — MANDATS  
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
RÉGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
FAIRE-PART NAISSANCE  
CARTES DE VISITE  
AFFICHES — PROSPECTUS  
PROGRAMMES DE FÊTES & SOIRÉES  
PRIX-COURANTS  
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

## COFFRE-FORT «ACIER» SIX COUDES (Brevet 1892.)

DE

## HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes du Crédit Lyonnais et Administrations. — PARIS - 1889 - Médaille d'or.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,

